



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, tenue à huis clos, par vidéoconférence, 33, rue de l'Église, le 19 octobre 2020, présidée par madame Parise Cormier, mairesse, à laquelle assistaient les conseillères et les conseillers suivants :

monsieur Denis Roy
madame Louise Thouin
monsieur Magella Tremblay
madame Mélanie Royer-Couture
monsieur Réjean Morency
madame Suzanne Demers

Résolution #20-319 : Piscine Beaupré

Attendu que la Ville de Beaupré construit actuellement une piscine intérieure sur son territoire;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a informé la Ville de Beaupré qu'elle n'entendait pas faire partie de l'entente intermunicipale pour la construction de la piscine comme il est spécifié aux résolutions # 18-335 du 5 novembre 2018 et # 19-151 du 6 mai 2019;

Attendu que la Ville de Beaupré a informé la population de la Côte-de-Beaupré, que les citoyens des municipalités qui ne se joindraient pas à l'entente intermunicipale n'auraient pas accès à la piscine de Beaupré;

Attendu qu'une pétition virtuelle circule auprès des citoyens de la Côte-de-Beaupré, pour que la Ville de Beaupré révise sa décision;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay, conseiller

Que le conseil municipal demande à la Ville de Beaupré de lui fournir les modalités de l'entente intermunicipale et les résolutions intervenues avec les municipalités participantes ainsi que les budgets d'opération, de construction et les honoraires professionnels liés au projet.

Que la résolution soit transmise aux municipalités de Sainte-Anne-de-Beaupré et de Saint-Joachim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je soussigné, monsieur Martin Leith, greffier-trésorier, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai. »

Martin Leith, greffier-trésorier